

JOURNAL DE L'ÉCLAIR

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et Extrême-Nord 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 75.00 France et Belgique 22.00; 63.00; 80.00

ABONNEMENTS REDACTION-ANNONCES

ROUBAIX 71, Grande-Rue, Tél. 24 et 2306. Labor. 6
TOURCOING 33, rue Carot, Tél. 46. 37.
LILLE 3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.

CHAUSSURES Dolly 20, rue de Louvain ROUBAIX

A LA CHAMBRE

M. Barthou annonce à la Chambre que, dès son entrée en France, M. Doriot sera arrêté

La réforme judiciaire Le service d'un an

VOTE DE CONFIANCE AU GOUVERNEMENT

LE CONTRE-PROJET DE M. DALADIER

SEANCE DU MATIN
Paris, 16 juin. — La Chambre a discuté, dans sa séance de ce matin, le projet ouvrant des indemnités aux greffiers des tribunaux de première instance, à la suite de la réforme administrative.
M. Desjardins oppose au projet la question préalable, parce que, dit-il, si nous votons les crédits, nous n'aurons plus la possibilité de discuter les décrets qui ont supprimé deux cent dix-sept tribunaux.
M. Barthou proteste, et dit que la liberté du règlement demeurera entière, même après le vote. Une discussion, assez vive s'engage.
M. Poincaré intervient à son tour, affirme avec force qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de la réforme judiciaire. Il pose la question de confiance.
M. Desjardins retire sa demande de question préalable.
M. Félix Gouin la reprend.
Plusieurs orateurs insistent pour que la Chambre discute très prochainement la grave question de la réforme judiciaire.
La question préalable est repoussée par 327 voix contre 200.
Suite du débat demain matin 10 heures.

L'ANNONCE DE L'ARRESTATION DE M. DORIOT

Le Président fait connaître que M. Berthou et M. Cachin demandent que leur interpellation sur la communication du Garde des Sceaux, au début de la séance, relative à l'arrestation imminente de M. Doriot, soit jointe à celle inscrite à l'ordre du jour de demain, et relative aux communistes incarcérés à la Santé.
M. Berthou. — Je tiens à manifester notre indignation de l'annonce de l'arrestation de M. Doriot. — Vous confondez deux choses différentes. J'ai eu l'occasion de dire tout à l'heure qu'il ne s'agit, en aucune façon, des poursuites qui font l'objet d'une demande de levée d'immunité parlementaire. Si M. Doriot revient, comme il en a annoncé l'intention, et s'il est arrêté, il appartient à la Chambre de demander sa mise en liberté pour venir s'expliquer.
Ce n'est pas seulement le ministre de l'Intérieur et le Garde des Sceaux qui seront au banc du Gouvernement, c'est le Gouvernement tout entier. (Applaudissements.)
M. Vaillant-Couturier. — Vous êtes grotesque simplement.
M. Barthou. — Et vous, pas simplement.
M. Cachin. — Nous discuterons demain la question dans toute son ampleur. Demain nous nous expliquerons.
M. Renaudel. — Cela signifie que l'arrestation de Doriot n'aura pas lieu ce soir. (Très bien à l'extrême-gauche.) Si l'interpellation a lieu sans que l'arrestation ait lieu, on comprend l'ajournement, sinon, je ne m'explique pas l'attitude de nos collègues communistes.
M. Poincaré répond de son banc: Voilà, dit-il, comment les choses se présentent. M. Doriot est sous le coup d'une condamnation que le Gouvernement considère à tort ou à raison — nous verrons cela demain — comme définitive.
Le Gouvernement a ouvert le traité de M. Pierre, et a vu qu'en pareil cas, avant de procéder à l'arrestation, le Gouvernement a le droit d'intervenir pour demander que l'arrestation n'ait pas lieu.
Nous nous sommes mis en règle avec le règlement de la Chambre, et si M. Doriot rentrait en France, nous ne pourrions que suspendre l'arrestation jusqu'à l'issue du débat de demain.
Le Gouvernement entend que la Chambre reste toujours maîtresse de rendre la liberté à un de ses membres. (Approbations sur tous les bancs.)
M. Renaudel. — Cette réponse me satisfait.
M. Poincaré. — Et je suis satisfait de vous voir satisfait.

SEANCE DE L'APRES-MIDI
Paris, 16 juin. — M. Frédéric Brunet ouvre la séance à 15 h. 10. M. Barthou, Poincaré, sont au banc du Gouvernement.
M. Doriot sera arrêté dès qu'il rentrera
M. Frédéric Brunet donne lecture d'une communication de Garde des Sceaux, qui fait part à

la Chambre, que le procureur général l'indique que M. Doriot, député communiste, condamné d'une façon définitive le 10 mai 1927 à 13 mois d'emprisonnement et 3.000 fr. d'amende, en vertu des lois de 1881 et 1888, sera arrêté dès qu'il sera en territoire français.
Le Garde des Sceaux fait donc part à la Chambre de l'arrestation imminente d'un de ses membres.
Il y a eu trois pas de députés en séance, et notamment aucun communiste.
Cependant, M. Hubert Rouger, député socialiste, exprime son étonnement que l'immunité parlementaire n'étant pas encore levée, M. Doriot puisse être arrêté.
M. Barthou. — Vous connaissez mal votre droit parlementaire. Il y a des précédents, et tout ce que vous faites là, c'est la plus réplémentaire. L'incident est clos.

LA REORGANISATION DE L'ARMÉE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant réorganisation générale de l'armée.
Le contre-projet de M. Daladier
M. Daladier, ancien ministre de la Guerre, a la parole pour soutenir son contre-projet.
En résumé, il constate que le projet du Gouvernement et le sien sont identiques, mais dans le projet du Gouvernement il y aura 25.000 militaires de carrière de plus, et il n'estime pas que la couverture en sera plus puissante, et le jeu normal des opérations de mobilisation mieux assuré.
M. Poincaré demande à ses collègues qui ont l'intention de voter le contre-projet Daladier, de se lever et de voter. M. Daladier, de sa responsabilité d'en assurer la réalisation demain, et il demande aux autres de suivre le Gouvernement, dont le projet peut seul assurer la sécurité du pays. (Applaudissements.)
M. Sarda rapporteur, combat à son tour le contre-projet qu'il demande de rejeter.
Le général Girard, président de la Commission de l'armée, demande à son tour à ses collègues le rejet du contre-projet.
M. Renaudel annonce que ses amis et lui-même voteront le contre-projet Daladier, qui présente des analogies importantes avec le contre-projet socialiste, notamment en ce qui concerne le nombre des divisions, la réduction du temps de service et la réduction du nombre des militaires de carrière.
M. Cassala votera le contre-projet Daladier, se réservant de proposer certains amendements au projet du Gouvernement, si le contre-projet en question était repoussé.
M. Duvieux, communiste, déclare que ses amis et lui s'opposent certes pas au contre-projet Daladier, cependant ils le voteront, car pour eux, il présente l'avantage de fixer à 1928 l'époque de la mise en vigueur du service d'un an. (Exclamations ironiques à droite, au centre et sur les bancs socialistes.)
La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

LES INCIDENTS DE LA FACULTE DES SCIENCES

Le conseil est donné à M. Chabriat qui pose une question au ministre de l'Instruction publique sur le vizio qui a été effectué le 2 juin au laboratoire de la Faculté des Sciences, et sur les incidents qui ont marqué cette visite.
L'incident est clos, après les explications de M. Waridel.

LES DETTES DE GUERRE

Le Trésor français vient de verser dix millions de dollars au Trésor américain
Paris, 16 juin. — M. Poincaré a fait connaître à la Commission des Finances, que le Trésor français a versé 10 millions de dollars à la Trésorerie américaine.

Les mauvais jours de l'aviation française



Les restes de l'appareil de Pelletier d'Osny et Gonin après l'incendie.

La Conférence des présidents des Tribunaux de Commerce de France

Discours de M. Doumergue

Paris, 16 juin. — La conférence des présidents et membres de Tribunaux de Commerce de France s'est ouverte aujourd'hui. On y remarque la présence de M. Lambeau,

président du Tribunal de commerce de Bruxelles, accompagné de M. Peyrache, vice-président du Tribunal de Commerce de Courtrai. Parmi les personnalités présentes on remarquait aussi M. VALENTIN (Roubaix) vice-président de la Conférence; les présidents des Tribunaux de Commerce d'Abbeville, Amiens, Arras, Calais, Cambrai, Lille, Saint-Omer, Tourcoing.

M. Gaston Doumergue Président de la République a ouvert les travaux, a donné la parole à M. Maurice Sébastien, président de la Conférence.
Après avoir rappelé les questions traitées l'an dernier et notamment celle relative aux succédanés de la clause paiement en or, le président indique quels sont les principaux sujets qui vont être discutés cette année.
Il termine en ces termes :
Les juges consulaires sont toujours bienveillants pour les débiteurs de bonne foi; toujours soucieux de ne point voir s'effriter le sens de l'honneur commercial, ces magistrats sont naturellement et nécessairement rigoureux pour ceux qui tentent d'échapper au respect de leurs engagements.
Il n'est donc point téméraire d'indiquer combien le retour au droit commun leur semble préférable aux lois d'exception dont l'opportunité n'est plus démontrée, nonobstant la généreuse intention de tous ceux qui les proposent.
Nous devons ajouter que moderniser les textes sans rompre avec l'économie traditionnelle de notre législation, c'est établir largement à l'évolution et au progrès.

DISCOURS DE M. DOUMERGUE

Dans le discours qu'il a prononcé à cette cérémonie, M. Doumergue a dit notamment qu'il lui était particulièrement agréable de saluer la délégation belge, dont la présence atteste que nos glorieux pays restent dans les labours de la paix, comme dans les périodes de la guerre, en collaboration étroite avec la France.
Quelles que soient les conclusions auxquelles vous deviez aboutir dans vos travaux, je suis sûr qu'elles vous seront inspirées par le légitime souci de la défense de l'honneur commercial, et par l'ardent désir de coopérer de toutes vos forces à la prospérité de la France.
Vos constitutions, en effet, l'élite de l'industrie et du négoce français, et vos mérites incontestables réputation que vous assurent à la fois une parfaite connaissance des lois et la préoccupation constante des intérêts généraux du pays.
L'an dernier — votre distingué président vient de le rappeler — soucieux du redressement financier, vous prouvez nettement, par votre classe de paiement en or, Non seulement la Cour de cassation vous a donné raison, mais en

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA CONFERENCE

M. Gaston Doumergue Président de la République a ouvert les travaux, a donné la parole à M. Maurice Sébastien, président de la Conférence.
Après avoir rappelé les questions traitées l'an dernier et notamment celle relative aux succédanés de la clause paiement en or, le président indique quels sont les principaux sujets qui vont être discutés cette année.
Il termine en ces termes :
Les juges consulaires sont toujours bienveillants pour les débiteurs de bonne foi; toujours soucieux de ne point voir s'effriter le sens de l'honneur commercial, ces magistrats sont naturellement et nécessairement rigoureux pour ceux qui tentent d'échapper au respect de leurs engagements.
Il n'est donc point téméraire d'indiquer combien le retour au droit commun leur semble préférable aux lois d'exception dont l'opportunité n'est plus démontrée, nonobstant la généreuse intention de tous ceux qui les proposent.
Nous devons ajouter que moderniser les textes sans rompre avec l'économie traditionnelle de notre législation, c'est établir largement à l'évolution et au progrès.

DISCOURS DE M. DOUMERGUE

Dans le discours qu'il a prononcé à cette cérémonie, M. Doumergue a dit notamment qu'il lui était particulièrement agréable de saluer la délégation belge, dont la présence atteste que nos glorieux pays restent dans les labours de la paix, comme dans les périodes de la guerre, en collaboration étroite avec la France.
Quelles que soient les conclusions auxquelles vous deviez aboutir dans vos travaux, je suis sûr qu'elles vous seront inspirées par le légitime souci de la défense de l'honneur commercial, et par l'ardent désir de coopérer de toutes vos forces à la prospérité de la France.
Vos constitutions, en effet, l'élite de l'industrie et du négoce français, et vos mérites incontestables réputation que vous assurent à la fois une parfaite connaissance des lois et la préoccupation constante des intérêts généraux du pays.
L'an dernier — votre distingué président vient de le rappeler — soucieux du redressement financier, vous prouvez nettement, par votre classe de paiement en or, Non seulement la Cour de cassation vous a donné raison, mais en

DISCOURS DE M. DOUMERGUE

Dans le discours qu'il a prononcé à cette cérémonie, M. Doumergue a dit notamment qu'il lui était particulièrement agréable de saluer la délégation belge, dont la présence atteste que nos glorieux pays restent dans les labours de la paix, comme dans les périodes de la guerre, en collaboration étroite avec la France.
Quelles que soient les conclusions auxquelles vous deviez aboutir dans vos travaux, je suis sûr qu'elles vous seront inspirées par le légitime souci de la défense de l'honneur commercial, et par l'ardent désir de coopérer de toutes vos forces à la prospérité de la France.
Vos constitutions, en effet, l'élite de l'industrie et du négoce français, et vos mérites incontestables réputation que vous assurent à la fois une parfaite connaissance des lois et la préoccupation constante des intérêts généraux du pays.
L'an dernier — votre distingué président vient de le rappeler — soucieux du redressement financier, vous prouvez nettement, par votre classe de paiement en or, Non seulement la Cour de cassation vous a donné raison, mais en

DISCOURS DE M. DOUMERGUE

Dans le discours qu'il a prononcé à cette cérémonie, M. Doumergue a dit notamment qu'il lui était particulièrement agréable de saluer la délégation belge, dont la présence atteste que nos glorieux pays restent dans les labours de la paix, comme dans les périodes de la guerre, en collaboration étroite avec la France.
Quelles que soient les conclusions auxquelles vous deviez aboutir dans vos travaux, je suis sûr qu'elles vous seront inspirées par le légitime souci de la défense de l'honneur commercial, et par l'ardent désir de coopérer de toutes vos forces à la prospérité de la France.
Vos constitutions, en effet, l'élite de l'industrie et du négoce français, et vos mérites incontestables réputation que vous assurent à la fois une parfaite connaissance des lois et la préoccupation constante des intérêts généraux du pays.
L'an dernier — votre distingué président vient de le rappeler — soucieux du redressement financier, vous prouvez nettement, par votre classe de paiement en or, Non seulement la Cour de cassation vous a donné raison, mais en

DISCOURS DE M. DOUMERGUE

Dans le discours qu'il a prononcé à cette cérémonie, M. Doumergue a dit notamment qu'il lui était particulièrement agréable de saluer la délégation belge, dont la présence atteste que nos glorieux pays restent dans les labours de la paix, comme dans les périodes de la guerre, en collaboration étroite avec la France.
Quelles que soient les conclusions auxquelles vous deviez aboutir dans vos travaux, je suis sûr qu'elles vous seront inspirées par le légitime souci de la défense de l'honneur commercial, et par l'ardent désir de coopérer de toutes vos forces à la prospérité de la France.
Vos constitutions, en effet, l'élite de l'industrie et du négoce français, et vos mérites incontestables réputation que vous assurent à la fois une parfaite connaissance des lois et la préoccupation constante des intérêts généraux du pays.
L'an dernier — votre distingué président vient de le rappeler — soucieux du redressement financier, vous prouvez nettement, par votre classe de paiement en or, Non seulement la Cour de cassation vous a donné raison, mais en

DISCOURS DE M. DOUMERGUE

Dans le discours qu'il a prononcé à cette cérémonie, M. Doumergue a dit notamment qu'il lui était particulièrement agréable de saluer la délégation belge, dont la présence atteste que nos glorieux pays restent dans les labours de la paix, comme dans les périodes de la guerre, en collaboration étroite avec la France.
Quelles que soient les conclusions auxquelles vous deviez aboutir dans vos travaux, je suis sûr qu'elles vous seront inspirées par le légitime souci de la défense de l'honneur commercial, et par l'ardent désir de coopérer de toutes vos forces à la prospérité de la France.
Vos constitutions, en effet, l'élite de l'industrie et du négoce français, et vos mérites incontestables réputation que vous assurent à la fois une parfaite connaissance des lois et la préoccupation constante des intérêts généraux du pays.
L'an dernier — votre distingué président vient de le rappeler — soucieux du redressement financier, vous prouvez nettement, par votre classe de paiement en or, Non seulement la Cour de cassation vous a donné raison, mais en

DISCOURS DE M. DOUMERGUE

Dans le discours qu'il a prononcé à cette cérémonie, M. Doumergue a dit notamment qu'il lui était particulièrement agréable de saluer la délégation belge, dont la présence atteste que nos glorieux pays restent dans les labours de la paix, comme dans les périodes de la guerre, en collaboration étroite avec la France.
Quelles que soient les conclusions auxquelles vous deviez aboutir dans vos travaux, je suis sûr qu'elles vous seront inspirées par le légitime souci de la défense de l'honneur commercial, et par l'ardent désir de coopérer de toutes vos forces à la prospérité de la France.
Vos constitutions, en effet, l'élite de l'industrie et du négoce français, et vos mérites incontestables réputation que vous assurent à la fois une parfaite connaissance des lois et la préoccupation constante des intérêts généraux du pays.
L'an dernier — votre distingué président vient de le rappeler — soucieux du redressement financier, vous prouvez nettement, par votre classe de paiement en or, Non seulement la Cour de cassation vous a donné raison, mais en

Le baptême tragique de Méricourt à la Noël 1926

La Cour d'assises du Pas-de-Calais condamne l'un des agresseurs aux travaux forcés à perpétuité et acquitte les deux autres.

Nos lecteurs ont encore présente à la mémoire cette sanglante tragédie qui s'est déroulée le jour de Noël 1926 à Méricourt, dans un pavillon des mines de Courrières pendant que l'on faisait un baptême chez les époux Zarnick. Quatre Polonais ivres voulant participer à la fête, malgré l'opposition de la famille, se jetèrent avec fureur sur tous les membres présents et les frappèrent à coups de baïonnettes, couteaux et barre de fer.
Ce fut un sanglant carnage, comme on n'en vit jamais dans cette région et qui eut pour résultat : une personne tuée, une blessée grièvement et deux autres blessés moins grièvement.
Grâce à une rapide intervention de la gendarmerie de Billy-Montigny, les quatre brigands auteurs de cette sauvagerie inouïe furent arrêtés la nuit suivante, au moment même où ils s'apprêtaient à quitter la région.
Les débats de cette affaire, pour laquelle une vingtaine de témoins ont été entendus, occupèrent toute l'audience de la journée d'hier, et ne prirent fin qu'à une heure très avancée de la soirée.
L'acte d'accusation rappelle les faits tels qu'ils se sont produits dans l'après-midi du 25 Décembre 1926, alors que la famille Zarnick demeurant à Méricourt-Corons se trouvait réunie à l'occasion d'un baptême. Quelques amis polonais qui habitaient dans le voisinage, Salata, Mentel, Szala, furent invités à prendre part aux repas. Tout d'un coup, pour un futile incident, les invités, qui étaient pris de boisson, cherchèrent querelle à leurs hôtes. Szala porta un violent coup de couteau à Zarnick, qui s'effondra, puis il se retourna vers d'autres convives en même temps que ses camarades Salata et Mentel se livraient également à des violences.
L'interrogatoire des accusés et des témoins n'a point permis de déterminer la part exacte prise par chacun dans cette tragique affaire.
Le ministère public a établi une parfaite analogie entre le crime de Méricourt et celui des Annelles qui fut jugé dans une précédente session et réclama une peine exemplaire.
Après plaidoiries, Salata et Mentel ont été acquittés, Szala, reconnu coupable d'homicide volontaire a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.
Rappels qu'Oganowski qui faisait partie des quatre agresseurs a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

BILLET PARISIEN Une alerte à la Chambre

Il y a eu, ce matin, une vive alerte à la Chambre. A un moment on eut la sensation très nette que le ministère vacillait et qu'il suffisait d'une chiquenaude pour le renverser.
Fort heureusement, nos députés ont su, au dernier moment, maîtriser leurs nerfs surexcités par un chaleur estivale.
De quoi s'agissait-il? On sort des greffiers dont le poste a été supprimé par les décrets d'économies. Le gouvernement demandait pour ces greffiers de l'Etat, un crédit de vingt-neuf millions de francs.
La Chambre, dans son ensemble, était très peu disposée à lui accorder cette somme, non qu'elle la jugât exorbitante, mais parce qu'elle redoutait que le vote qu'on sollicitait n'elle fût une sorte de ratification détournée des décrets d'économies.
Or, nous n'apprenons rien à nos lecteurs en affirmant que la réforme administrative et judiciaire réalisée par ces décrets a rencontré — à tort ou à raison — plus de critiques que d'éloges.
Si près des élections générales, les députés, — est-il besoin de le dire? — sont devenus particulièrement attentifs aux moindres doléances de leurs électeurs. Et comme la réforme judiciaire — plus encore que la réforme administrative — a touché des intérêts particuliers, d'ailleurs fort dignes d'être pris en considération, la plupart des parlementaires sont plutôt tièdes à l'égard des projets d'économies.
Ajouterons-nous que cet état d'esprit est largement exploité par les ennemis de l'Union nationale pour mettre le Gouvernement dans l'embarras? Il y a des députés qui critiquent les décrets d'économies, parce qu'ils les trouvent mauvais ou inopportuns, mais il y a aussi des députés qui critiquent les décrets parce qu'ils n'aiment pas la politique d'union nationale.
M. Desjardins, qui n'est nullement révolutionnaire (il fait partie du groupe de l'Union républicaine démocratique) et qui a posé la question préalable, appartient à la première de ces catégories.
Fort heureusement pour le Gouvernement et pour le pays, il a dédaigné sa cause de celle des socialistes qui, eux, ont été enchantés de saisir l'occasion qui s'offrait de voter contre le Gouvernement. Par 327 voix contre 200, la Chambre a montré ce matin n'importe quoi complètement perdu de vue l'intérêt de la Nation. R...

L'ASSASSINAT DE VOIKOFF Boris Koverda est condamné au bagne à perpétuité

Paris, 16 juin. — Le tribunal extraordinaire a condamné Boris Koverda aux travaux forcés à perpétuité et à la perte de tous ses droits civiques.
Le tribunal a décidé en même temps de recommander au président de réduire la peine à 45 ans de travaux forcés.

M. Renaudel se retire de la Commission administrative du parti socialiste unifié

Paris, 16 juin. — L'élection de l'Aube a fait à la réunion de la commission administrative du parti socialiste l'objet d'une vive discussion. M. Renaudel, député du Var, s'est vu reprocher son intervention contre le candidat communiste, en faveur duquel la C.A.P. s'était prononcée.
Une motion rappelle M. Renaudel à la discipline avait été adoptée à l'unanimité, moins trois voix, le député du Var donna sa démission de membre de la Commission administrative du parti.
Il repousse l'alliance avec les communistes, même au second tour
Dans une lettre qu'il vient d'adresser à la Commission administrative du parti socialiste, M. Renaudel annonce qu'il lui est impossible de conserver ses fonctions dans cet organisme. Il indique notamment qu'il veut saisir l'opinion socialiste du problème qui se pose en matière électorale, par rapport au communisme.
M. Renaudel insiste plus particulièrement sur l'impossibilité d'une fusion des républicains, des socialistes et des communistes, filière envisagée même au second tour. Il croit, d'une part, que les républicains se trouveraient ainsi rejetés vers la réaction; que, d'autre part, le parti socialiste serait bloqué et isolé avec les communistes, et que, même si une combinaison de ce genre, à la nécessité de laquelle il ne croit pas, devait cependant naître des résultats électoraux, la politique qui en résulterait ne présenterait aucune sécurité.

LE MOUVEMENT AUTONOMISTE EN ALSACE Mgr Ruch interdit la lecture de la « Zukunft » aux catholiques de son diocèse

Mgr Ruch, évêque de Strasbourg a adressé au clergé de son diocèse, une lettre, dans laquelle il interdit aux catholiques du diocèse la lecture de la « Zukunft », organe autonomiste.
L'Assemblée en se séparant a applaudi vivement M. le président Sébastien et par acclamations, lui a témoigné sa reconnaissance.

M. Briand, souffrant, regagne Paris

Genève, 16 juin. — M. Briand va repartir aujourd'hui pour Paris, les questions les plus importantes de l'ordre du jour étant résolues et les conversations diplomatiques ayan fait fin.
D'autre part, M. Briand qui, comme on le sait, souffre d'une inflammation du système de l'œil gauche et de ses parties circonvoisines, s'est vu conseiller par son médecin de regagner Paris et de garder la chambre.
M. Briand a été accompagné à la gare de Genève par M. Paul Poincaré.

LE MYSTERE de l'« Oiseau blanc »

Le forestier qui avait annoncé que Nungesser et Coli étaient retrouvés est un odieux mystificateur

Paris, 16 juin. — « Paris-Midi » publie une dépêche de Québec, déclarant que la nouvelle donnée par un jeune forestier, nommé Blair et selon laquelle Nungesser et Coli auraient été retrouvés est une odieuse mystification.
Blair a reconnu qu'il avait adressé à sa mère le message en question, sachant qu'il s'agissait d'une fausseté nouvelle, afin de rompre la monotonie de l'existence et de distraire sa solitude.
L'auteur de la mystification
Londres, 16 juin. — Selon des télégrammes reçus à Londres, l'auteur de la mystification, Blair, serait comptable d'une société de Québec ayant une scierie mécanique établie dans les environs de Chicoutimi.
Un autre bruit démenti
New-York, 16 juin. — On mande de Montréal que M. Wilson, président de la Blairchild Aerial Survey Company, interviewé téléphoniquement par le « Canadian Press », a démenti avoir adressé au « Chicoutimi » un message au sujet de la mystification. Il n'a jamais vu Nungesser et Coli au camp de Rose Luna.
Un garde-forestier aurait entendu un avion voler au-dessus de la rivière Marguerite dans la soirée du 9 mai
On mande de Québec à l'agence Reuter :
« M. Georges Trouseur, garde forestier, a déclaré mercredi, au fonctionnaire provincial, chargé de l'administration des forêts, à Poulit, dans le district du lac Saint-Jean, que dans la soirée du lundi 9 mai, il a entendu un avion voler au-dessus de la rivière Marguerite, affluent du Sagouay. L'appareil était invisible par suite du brouillard, mais le moteur ne fonctionnait apparemment pas bien. »
Cette déclaration appuie l'hypothèse que les aviateurs français ont pu atterrir dans la région. Bien qu'il y eut dans ce district, et à ce moment-là, d'autres avions faisant partie d'une expédition d'arpentage, tous ont été reconnus comme ne pouvant pas être l'avion en question.
Les signaux lumineux continuent
On mande de Chicoutimi (province de Québec) à l'agence « Reuter » :
« Les nouvelles informations suivant lesquelles les mystérieux avions, dans le nord-est de la rivière Sagouay, ont été repérés à Chicoutimi. Ces observations émanent d'observateurs employés par les propriétaires de forêts, dans la région où les fusées ont été vues dimanche soir. Les lumières ressemblaient à des rayons de projecteurs et provenaient d'un point plus proche de Chicoutimi que les premiers signaux, ce qui permet de supposer qu'il est possible que ce soient des signaux envoyés par Nungesser et Coli. Les observateurs ne peuvent donner aucune autre explication de ces signaux lumineux. »
Une explication
En ce qui concerne les signaux lumineux par fusées, aperçus il y a quelques jours, on croit maintenant l'hypothèse que les fusées en question pourraient bien provenir du camp d'aviation de Roberval, où un vol a été commis récemment et que les voleurs auraient lancé ensuite par simple amusement.
En tout cas, le gouvernement provincial a décidé de ne plus faire effectuer de recherches par avion dans la région avant d'avoir reçu de nouvelles informations.
Des équipes s'organisent pour effectuer des recherches
Londres, 16 juin. — On mande de Québec à l'Agence Reuter : On recrute dans la région de Sagouay un détachement de 50 hommes, qui effectueront des recherches intensives pour tenter de retrouver les aviateurs français dans le district où les fusées mystérieuses auraient été lancées dimanche soir.
Ce district se trouve dans une partie étroite et inaccessible dans le Nord de la province de Québec, à environ 1.000 kilomètres à l'Ouest du havre de Grace (Terre-Neuve), dernier endroit où l'on aurait signalé le passage de Nungesser et Coli.
Une équipe de secours a déjà quitté Saint-Germain ce matin pour commencer les recherches et sera absente plusieurs jours.
Un télégramme de Paris, suivant lequel Nungesser a emporté des fusées, a ravivé l'espoir que les deux aviateurs seront retrouvés.
On sait qu'un groupe d'Indiens marchant vers le Sud se trouve dans la région où les fusées ont été aperçues. On estime qu'il est possible que ces Indiens escortent les Français et qu'ils auraient pu leur conseiller de lancer leurs fusées du seul endroit de leur route où ces fusées auraient pu être aperçues. Les autorités de la province de Québec envoient également un hydravion pour participer aux recherches.

M. Renaudel se retire de la Commission administrative du parti socialiste unifié

Paris, 16 juin. — L'élection de l'Aube a fait à la réunion de la commission administrative du parti socialiste l'objet d'une vive discussion. M. Renaudel, député du Var, s'est vu reprocher son intervention contre le candidat communiste, en faveur duquel la C.A.P. s'était prononcée.
Une motion rappelle M. Renaudel à la discipline avait été adoptée à l'unanimité, moins trois voix, le député du Var donna sa démission de membre de la Commission administrative du parti.
Il repousse l'alliance avec les communistes, même au second tour
Dans une lettre qu'il vient d'adresser à la Commission administrative du parti socialiste, M. Renaudel annonce qu'il lui est impossible de conserver ses fonctions dans cet organisme. Il indique notamment qu'il veut saisir l'opinion socialiste du problème qui se pose en matière électorale, par rapport au communisme.
M. Renaudel insiste plus particulièrement sur l'impossibilité d'une fusion des républicains, des socialistes et des communistes, filière envisagée même au second tour. Il croit, d'une part, que les républicains se trouveraient ainsi rejetés vers la réaction; que, d'autre part, le parti socialiste serait bloqué et isolé avec les communistes, et que, même si une combinaison de ce genre, à la nécessité de laquelle il ne croit pas, devait cependant naître des résultats électoraux, la politique qui en résulterait ne présenterait aucune sécurité.

LE MOUVEMENT AUTONOMISTE EN ALSACE Mgr Ruch interdit la lecture de la « Zukunft » aux catholiques de son diocèse

Mgr Ruch, évêque de Strasbourg a adressé au clergé de son diocèse, une lettre, dans laquelle il interdit aux catholiques du diocèse la lecture de la « Zukunft », organe autonomiste.
L'Assemblée en se séparant a applaudi vivement M. le président Sébastien et par acclamations, lui a témoigné sa reconnaissance.

M. Briand, souffrant, regagne Paris

Genève, 16 juin. — M. Briand va repartir aujourd'hui pour Paris, les questions les plus importantes de l'ordre du jour étant résolues et les conversations diplomatiques ayan fait fin.
D'autre part, M. Briand qui, comme on le sait, souffre d'une inflammation du système de l'œil gauche et de ses parties circonvoisines, s'est vu conseiller par son médecin de regagner Paris et de garder la chambre.
M. Briand a été accompagné à la gare de Genève par M. Paul Poincaré.

M. Renaudel se retire de la Commission administrative du parti socialiste unifié

Paris, 16 juin. — L'élection de l'Aube a fait à la réunion de la commission administrative du parti socialiste l'objet d'une vive discussion. M. Renaudel, député du Var, s'est vu reprocher son intervention contre le candidat communiste, en faveur duquel la C.A.P. s'était prononcée.
Une motion rappelle M. Renaudel à la discipline avait été adoptée à l'unanimité, moins trois voix, le député du Var donna sa démission de membre de la Commission administrative du parti.
Il repousse l'alliance avec les communistes, même au second tour
Dans une lettre qu'il vient d'adresser à la Commission administrative du parti socialiste, M. Renaudel annonce qu'il lui est impossible de conserver ses fonctions dans cet organisme. Il indique notamment qu'il veut saisir l'opinion socialiste du problème qui se pose en matière électorale, par rapport au communisme.
M. Renaudel insiste plus particulièrement sur l'impossibilité d'une fusion des républicains, des socialistes et des communistes, filière envisagée même au second tour. Il croit, d'une part, que les républicains se trouveraient ainsi rejetés vers la réaction; que, d'autre part, le parti socialiste serait bloqué et isolé avec les communistes, et que, même si une combinaison de ce genre, à la nécessité de laquelle il ne croit pas, devait cependant naître des résultats électoraux, la politique qui en résulterait ne présenterait aucune sécurité.

LE MOUVEMENT AUTONOMISTE EN ALSACE Mgr Ruch interdit la lecture de la « Zukunft » aux catholiques de son diocèse

Mgr Ruch, évêque de Strasbourg a adressé au clergé de son diocèse, une lettre, dans laquelle il interdit aux catholiques du diocèse la lecture de la « Zukunft », organe autonomiste.
L'Assemblée en se séparant a applaudi vivement M. le président Sébastien et par acclamations, lui a témoigné sa reconnaissance.

M. Briand, souffrant, regagne Paris

Genève, 16 juin. — M. Briand va repartir aujourd'hui pour Paris, les questions les plus importantes de l'ordre du jour étant résolues et les conversations diplomatiques ayan fait fin.
D'autre part, M. Briand qui, comme on le sait, souffre d'une inflammation du système de l'œil gauche et de ses parties circonvoisines, s'est vu conseiller par son médecin de regagner Paris et de garder la chambre.
M. Briand a été accompagné à la gare de Genève par M. Paul Poincaré.

M. Renaudel se retire de la Commission administrative du parti socialiste unifié

Paris, 16 juin. — L'élection de l'Aube a fait à la réunion de la commission administrative du parti socialiste l'objet d'une vive discussion. M. Renaudel, député du Var, s'est vu reprocher son intervention contre le candidat communiste, en faveur duquel la C.A.P. s'était prononcée.
Une motion rappelle M. Renaudel à la discipline avait été adoptée à l'unanimité, moins trois voix, le député du Var donna sa démission de membre de la Commission administrative du parti.
Il repousse l'alliance avec les communistes, même au second tour
Dans une lettre qu'il vient d'adresser à la Commission administrative du parti socialiste, M. Renaudel annonce qu'il lui est impossible de conserver ses fonctions dans cet organisme. Il indique notamment qu'il veut saisir l'opinion socialiste du problème qui se pose en matière électorale, par rapport au communisme.
M. Renaudel insiste plus particulièrement sur l'impossibilité d'une fusion des républicains, des socialistes et des communistes, filière envisagée même au second tour. Il croit, d'une part, que les républicains se trouveraient ainsi rejetés vers la réaction; que, d'autre part, le parti socialiste serait bloqué et isolé avec les communistes, et que, même si une combinaison de ce genre, à la nécessité de laquelle il ne croit pas, devait cependant naître des résultats électoraux, la politique qui en résulterait ne présenterait aucune sécurité.